



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE

LA JORDANIE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par la Jordanie est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur la Jordanie.

Table des matières

1 INTRODUCTION	3
1.1 Aperçu général.....	3
1.2 Jordanie 2025	3
2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	4
2.1 Croissance et environnement économique.....	4
2.2 Commerce et difficultés régionales	4
2.3 Investissement et politiques d'investissement.....	5
3 DÉVELOPPEMENT SECTORIEL	6
3.1 Agriculture	6
3.2 Ressources naturelles, industries extractives et énergie	6
3.3 Secteur industriel	7
3.4 Services.....	8
4 POLITIQUE DE COMMERCE EXTÉRIEUR	8
4.1 La Jordanie et l'OMC	8
4.2 Programme de Doha pour le développement (PDD)	9
4.3 Libéralisation du commerce régional et bilatéral.....	10
5 BESOINS EN MATIÈRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE	10
6 REMARQUES FINALES	10

1 INTRODUCTION

1.1 Aperçu général

1.1. Depuis le dernier examen, le gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie a continué de mener une politique d'ouverture commerciale, malgré la crise économique mondiale et les difficultés rencontrées au niveau régional. Les autorités sont convaincues qu'une telle politique est propre à favoriser le développement économique, accroître la compétitivité et améliorer les conditions de l'activité des entreprises. La Jordanie recueille les fruits de son intégration dans l'économie mondiale, ce qui s'est traduit par un taux de croissance annuelle du PIB réel de 5% en moyenne au cours de la dernière décennie.

1.2. L'économie dépend principalement des exportations, du tourisme et des rapatriements de salaires des Jordaniens employés à l'étranger. Le Royaume a la chance de disposer d'un grand nombre de professionnels qualifiés et hautement éduqués. Grâce à des fondamentaux macroéconomiques solides et à de bons résultats financiers, le secteur bancaire continue d'exercer une influence positive sur l'économie et maintient une situation saine pour ce qui est des facilités de crédit, des avoirs, de l'adéquation des fonds propres et du ratio de liquidité. La stabilité politique permet à la Jordanie d'être un pôle régional pour les échanges commerciaux et les affaires.

1.3. Depuis 2008, la Jordanie a pris des mesures visant à atteindre ses objectifs ambitieux en matière de stabilité macroéconomique, de libéralisation du commerce, de valorisation du secteur privé et de réforme des institutions. Elle continue de figurer en bonne position dans les classements relatifs à l'ouverture commerciale: selon l'indice de liberté économique de la Heritage Foundation, le pays est 38^{ème}, et 5^{ème} des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (région MENA).

1.4. La mise en œuvre d'un programme de réformes politiques, sociales et économiques complet s'est poursuivie, malgré plusieurs chocs externes qui ont ébranlé l'économie mondiale fin 2008, avec des répercussions pour toute la région, et en dépit de la situation instable au Moyen-Orient et de l'aggravation des conflits en Syrie et en Iraq.

1.5. La Jordanie a obtenu des succès notables pour ce qui est du développement humain, de la stabilité politique et économique et, partant, des possibilités offertes pour l'investissement étranger et intérieur. Le pays arrive à la 77^{ème} place d'après l'indice de développement humain et fait partie de ceux qui ont un IDH élevé.

1.2 Jordanie 2025

1.6. Afin de surmonter les difficultés sociales et économiques auxquelles se heurte le Royaume du fait de l'instabilité chronique dans la région, le gouvernement a formulé une nouvelle approche visant à favoriser la croissance économique et la cohésion sociale: "Jordanie 2025 – Vision nationale et stratégie". Le document d'orientation présenté formellement en mai 2015 réaffirme la détermination de la Jordanie à développer l'économie nationale, à s'engager sur la voie d'une croissance durable et à consolider les réformes économiques. Basé sur 20 priorités en faveur du développement, il trace un chemin pour l'avenir et détermine le cadre économique et social intégré qui doit régir les politiques de manière à offrir des possibilités pour tous. Les principaux axes du programme sont les suivants: promouvoir l'État de droit et l'égalité des chances, développer l'élaboration participative des politiques, assurer la viabilité des finances publiques et renforcer les institutions.

1.7. "Jordanie 2025" est le résultat d'importants efforts de consultation, de concertation et de collaboration associant toutes les parties prenantes. Citoyens, société civile, partis politiques et associations d'entreprises ont en effet eu la possibilité de contribuer à ce document, qui fait état de façon honnête et claire de la situation actuelle du pays. Des objectifs spécifiques sont énoncés, ainsi qu'une feuille de route devant permettre de les atteindre. De plus, cette initiative reprend et regroupe de nombreux efforts déployés précédemment, que ce soit dans le cadre du Programme national, de la Stratégie nationale pour l'emploi, de la Stratégie de lutte contre la pauvreté ou de toutes les stratégies sectorielles antérieures.

1.8. De nombreuses réformes et améliorations prioritaires au niveau de la structure et des programmes ont été recensées et sélectionnées autour des sept piliers suivants: ressources humaines, développement social, politiques financières, commerce et industrie, climat des affaires et de l'investissement, décentralisation des infrastructures et développement communautaire, législation et justice.

2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Croissance et environnement économique

2.1. Des politiques macroéconomiques prudentes ont permis à la Jordanie d'obtenir une bonne croissance du PIB, d'en moyenne 3,74% au cours des six dernières années. Au total, le PIB est passé de 21,97 milliards de dollars EU à 35,83 milliards de dollars EU en prix courants du marché. Toutefois, l'économie jordanienne a été fortement perturbée par une instabilité régionale sans précédent, par les conséquences prolongées de la crise financière mondiale, ainsi que par les fortes hausses des cours mondiaux du pétrole au cours de la période 2010-2014 et la diminution de l'approvisionnement en gaz égyptien. Le PIB a reflété un fléchissement du taux de croissance économique. Ce taux était en effet situé entre 2,3% et 2,8% pour 2011-2013 en prix courants, ce qui est modeste par rapport à la moyenne de la période 2000-2008 (autour de 6,6% par an). Le PIB par habitant a augmenté de 42,8% depuis le dernier examen, de 3 798 dollars EU en 2008 à 5 375 dollars EU en 2014. Le taux de chômage a baissé, de 12,7% en 2008 à 11,9% en 2014.

2.2. La Jordanie a rempli les prescriptions en matière de réformes économiques nationales qui lui incombaient dans le cadre d'un accord de confirmation avec le FMI d'une durée de trois ans. Elle a mis en œuvre plusieurs politiques macroéconomiques, y compris des mesures financières et sectorielles qui ont contribué à améliorer sa situation économique et à la stabiliser face une série de graves chocs externes. Afin de maîtriser l'augmentation des dépenses et du déficit budgétaire, le gouvernement a adopté en 2011 et 2012 des mesures d'austérité consistant à réduire les subventions aux combustibles et à geler les recrutements dans la fonction publique. Malgré cela, le déficit a augmenté de 15,4% pendant la période 2008-2013 et il représentait 8,2% du PIB en 2013, en raison de la facture élevée des importations d'énergie (pétrole et gaz). Les efforts se sont poursuivis pour réduire ce déficit, qui constitue un défi majeur pour le gouvernement: amélioration de la gouvernance, réforme de la fiscalité et réduction des dépenses publiques, réforme du secteur de l'énergie et de l'eau. Grâce à cela, le déficit a été réduit en 2014 à 7,1% du PIB, et la dette publique devrait se stabiliser cette année avant d'entamer une baisse en 2016.

2.3. La politique monétaire est caractérisée par l'ancrage du dinar jordanien au dollar des États-Unis, qui vise à préserver la confiance et à accroître la compétitivité des exportations. La Banque centrale de Jordanie a adopté une politique monétaire expansionniste en 2014 et au début de 2015. Elle a réussi à maintenir et à renforcer les réserves internationales en devises et en or, situées en 2014 à un niveau adéquat de 17,5 milliards de dollars EU; cela lui a permis récemment de baisser les taux d'intérêt pour stimuler la croissance. La réaction prudente du secteur bancaire jordanien face à la crise financière ainsi que le cadre juridique complet et le respect des normes internationales ont permis de juguler les effets à l'intérieur du pays.

2.4. L'intégration des politiques fiscale et monétaire a eu un effet direct sur l'inflation, qui est passée d'un pic relativement élevé de 13,9% en 2008 à 2,9% en 2014, le niveau le plus bas depuis plus d'une décennie. En 2015, cette évolution devrait se poursuivre sous l'effet de la baisse des prix du pétrole brut, ce qui sera favorable à l'activité économique et à la croissance.

2.2 Commerce et difficultés régionales

2.5. Les exportations jordanienes ont augmenté de 17% depuis 2008, atteignant 7,3 milliards de dollars EU en 2014. En revanche le déficit commercial s'est fortement creusé, de 9,2 milliards de dollars EU en 2008 à 14,2 milliards de dollars EU en 2014. Cela s'explique par la majoration importante des cours du pétrole et des importations de produits alimentaires. En 2014, la Jordanie a en effet importé plus de 2,1 millions de tonnes de blé et d'orge pour répondre à la demande intérieure croissante, étroitement liée à l'afflux continu de réfugiés syriens. L'écart entre les importations et les exportations devrait se réduire quelque peu en 2015 du fait de la baisse des cours du pétrole brut.

2.6. Les principaux produits exportés sont les suivants: vêtements, engrais, produits pharmaceutiques, légumes, potasse et phosphate, produits chimiques inorganiques, matières plastiques, puis les machines et appareils électriques et électroniques ainsi que les animaux vivants.

2.7. La Jordanie importe 90% de ses produits alimentaires, y compris la nourriture pour le bétail. En 2014, cela représentait une valeur totale de 22,8 milliards de dollars EU, les principaux produits d'importation étant le pétrole brut et ses dérivés (30% du total), les machines, les véhicules, les motocycles, les appareils électriques, le fer et ses dérivés, et les matières plastiques.

2.8. Le commerce entre la Jordanie et les pays arabes représente 50% du commerce extérieur du pays. Du côté des importations, l'UE est la première destination, devant le Royaume d'Arabie saoudite, avec 4,5 milliards de dollars EU en 2014. Viennent ensuite la Chine, les États-Unis, l'Inde et les Émirats arabes unis, dont les importations totalisent plus de 1 milliard de dollars EU. Les exportations se font principalement à destination des États-Unis (1,32 milliard de dollars EU), de l'Iraq (1,28 milliard de dollars EU), de l'Arabie saoudite (1,04 milliard de dollars EU) et de l'Inde (650 millions de dollars EU).

2.9. L'instabilité qui règne en raison des troubles dans la région a eu des conséquences prononcées sur les résultats commerciaux de la Jordanie, et a fait perdre au pays bon nombre de marchés vers lesquels il exportait de longue date. Les données statistiques pour le premier semestre de 2015 montrent que les exportations totales ont diminué de 8,2% en valeur par rapport à la même période en 2014. Dans le même temps, le déficit commercial a pourtant été réduit de 18,6% en raison du recul de la valeur des importations découlant de la baisse des prix du pétrole brut et de ses dérivés.

2.10. Les échanges commerciaux entre la Jordanie et la Syrie représentent environ 10% du commerce total de la Jordanie avec les pays arabes. La fermeture d'abord partielle, puis totale en 2015, de la frontière a eu un effet négatif important sur l'économie jordanienne en raison de la situation géographique. D'une part, les exportations vers la Syrie ont perdu 39,1% au premier semestre de 2015 par rapport au premier semestre de 2014.

2.11. D'autre part, la Syrie était la voie de passage privilégiée des exportations jordanienes vers d'autres marchés stratégiques tels que le Liban, la Turquie et l'UE. La crise syrienne se prolongeant, les coûts de transport ont considérablement augmenté pour l'industrie jordanienne, à l'importation comme à l'exportation, car les itinéraires de remplacement sont plus longs. Dans des cas, il n'existe plus d'autres solutions de transport viables que la voie maritime et le fret aérien.

2.12. Les exportations vers l'Iraq ont reculé de 32,1% au premier semestre de 2015 par rapport à la même période en 2014 à cause de la détérioration des conditions de sécurité dans ce pays. Le fait nouveau le plus récent est la fermeture des frontières avec l'Iraq en juillet 2015, qui a conduit à envisager d'emprunter des itinéraires plus coûteux à travers l'Arabie saoudite et le Koweït. Les autorités examinent aussi les possibilités par voie maritime pour exporter ou faire transiter les marchandises du port jordanien d'Aqaba au port iraquien d'Umm Qasr. L'impact sur les exportations jordanienes devrait se chiffrer à environ 100 millions de dollars EU par mois.

2.3 Investissement et politique d'investissement

2.13. La Jordanie a continué de bénéficier de flux entrants d'investissement étranger direct, qui sont passés de 1,47 milliard de dollars EU en 2011 à 1,76 milliard de dollars EU en 2014. La Banque centrale a procédé à plusieurs abaissements des taux pour favoriser l'investissement. De nombreux secteurs offrent des possibilités intéressantes: services de santé, tourisme, banque, industries extractives, technologies de l'information, technologies propres et industrie pharmaceutique.

2.14. La Jordanie a promulgué en 2014 la Loi sur l'investissement révisée. Ce nouvel instrument définit clairement les exonérations fiscales et les droits des investisseurs. Elle crée en outre un dispositif de guichet unique pour l'investissement, afin de simplifier les procédures de licences pour les projets économiques et de stimuler l'établissement de zones de développement et de zones franches.

2.15. La nouvelle loi confère à la Commission de l'investissement (JIC) le pouvoir et l'autorité nécessaires pour centraliser et accélérer toutes les procédures liées à l'investissement. La JIC peut mettre en avant des régions spécifiques du Royaume pour les entreprises désireuses d'établir et de gérer des zones économiques spéciales sectorielles, de manière à contribuer au développement économique régional.

2.16. La loi prévoit des incitations pour les secteurs suivants: secteur manufacturier; agriculture; hôtellerie; santé; complexes de loisirs; centres de recherche; production audiovisuelle; centres de conférences et événementiels; transport, distribution et/ou extraction d'eau, de gaz et de produits pétroliers par canalisations; transport aérien; transport maritime; et voies ferrées.

2.17. La Loi sur le partenariat public-privé a aussi été promulguée récemment; elle reflète les efforts constants déployés pour introduire la notion de dialogue compétitif entre le secteur public et le secteur privé. Afin d'assurer la viabilité du climat de l'investissement et d'accroître ainsi la participation de la Jordanie sur les marchés internationaux, la Loi incite le secteur privé à travailler en partenariat avec les pouvoirs publics pour mettre en place des projets d'infrastructure et de développement, et vise à promouvoir l'expansion du secteur privé dans le pays. Elle permettra aussi de favoriser l'introduction de nouvelles technologies et d'innovations par le secteur privé et de fournir des services publics de meilleure qualité grâce à des améliorations au niveau opérationnel.

2.18. La Jordanie offre de nombreuses possibilités d'investissement attrayantes et constitue un point d'accès idéal aux grands marchés internationaux. Différents créneaux et ensembles d'incitations ont été accordés au cours des dernières années pour l'investissement étranger dans les zones économiques spéciales, y compris un taux d'imposition sur le revenu de seulement 5% et le libre rapatriement des capitaux, des bénéficiaires et des salaires.

3 DÉVELOPPEMENT SECTORIEL

3.1 Agriculture

3.1. Malgré la pénurie chronique d'eau, le secteur agricole est essentiel pour la Jordanie: il emploie de nombreux agriculteurs et une main-d'œuvre importante, et représente environ 3% du PIB. L'eau pose un problème majeur pour l'agriculture comme pour l'ensemble de l'économie. Le pays dépend en effet de précipitations peu abondantes qui alimentent des barrages assurant une certaine sécurité d'approvisionnement, puis des eaux souterraines pour le reste.

3.2. La vallée du Jourdain jouit d'un climat unique sous lequel il est possible de cultiver toute l'année. Les sols fertiles, les précipitations hivernales plus abondantes et le réseau d'irrigation en font l'artère nourricière du pays. À contre-saison, la production se compose principalement de légumes, de fleurs coupées et d'herbes aromatiques. Les oliviers sont cultivés sur les hautes terres qui reçoivent le plus de pluie.

3.3. Les exportations de produits agricoles ont augmenté de 849 millions de dollars EU en 2008 à 1 495 millions de dollars EU en 2014. Les principaux produits exportés dans la région comprennent les tomates et les concombres. La Jordanie est d'ailleurs parmi les dix premiers producteurs et exportateurs mondiaux de tomates. C'est aussi le septième producteur mondial d'une excellente huile d'olive.

3.2 Ressources naturelles, industries extractives et énergie

3.4. La Jordanie possède d'importantes ressources naturelles qui contribuent pour 2,3% au PIB. Les principaux minéraux exploités sont la potasse et le phosphate. On trouve également du cuivre, du fer et des minéraux non métalliques tels que l'argile et ses dérivés (kaolin, calcaire et silice). Du gypse et des matériaux de construction sont produits dans les carrières de différentes régions du Royaume. Sont également extraits des pierres de construction, du travertin, du marbre et des blocs de granite. La mer Morte renferme de nombreuses richesses minérales et naturelles, comme des sels et des boues qui sont utilisés pour fabriquer des produits médicaux et cosmétiques.

3.5. Le schiste bitumineux et les sources d'énergies renouvelables n'ont pas encore été exploités à une échelle commerciale. Le Royaume dispose des quatrièmes réserves mondiales de schiste

bitumineux, estimées à 30 milliards de barils de pétrole. Le gouvernement encourage les investissements privés pour le développement du secteur énergétique, dans le cadre du Plan directeur en matière d'énergie à l'horizon 2020, qui porte sur l'électricité, le gaz naturel, le schiste bitumineux et les énergies renouvelables. Dans ce contexte, les autorités ont promulgué en 2010 la Loi sur l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, qui constitue un fondement et favorise les investissements dans un secteur vital.

3.6. Consciente de l'ampleur de ses besoins en énergie pour soutenir une croissance économique ambitieuse et un développement durable, et pour assurer sa sécurité énergétique, la Jordanie a inauguré avec succès le terminal de gaz naturel liquéfié du port d'Aqaba, conformément aux normes internationales.

3.3 Secteur industriel

3.7. Le secteur industriel est l'un des piliers de l'économie jordanienne: il représente près d'un quart du PIB, plus de 250 000 emplois directs (soit 18% de la main-d'œuvre), quelque 17 000 établissements industriels, et plus de 65% de l'investissement étranger direct au cours de la dernière décennie. Les principales industries sont les produits pharmaceutiques, les textiles et vêtements, les produits chimiques, les cosmétiques, les engrais et les produits agroalimentaires transformés. Les exportations de ce secteur constituent environ 90% du total des marchandises exportées.

3.8. L'industrie pharmaceutique est l'une de celles qui connaît le développement le plus rapide dans le pays. Elle produit essentiellement des médicaments génériques en vertu de règles nationales rigoureuses concernant les DPI, et génère une part importante de la valeur ajoutée dans le pays. Par ailleurs, 70 à 80% de la production est exportée, ce qui fait de la Jordanie le premier exportateur de produits pharmaceutiques dans le monde arabe.

3.9. Les produits agroalimentaires transformés sont essentiels pour la sécurité alimentaire du pays. Ils sont directement intégrés avec d'autres secteurs économiques, en particulier l'agriculture, ce qui accroît la valeur ajoutée. Ils comportent un large éventail de produits parmi lesquels figurent l'huile d'olive, les produits à base de viande, les pâtes, les jus, les épices, le sel, le chocolat, les produits laitiers, les confiseries, les céréales, les biscuits et le tabac; ils représentent 10% des exportations de produits industriels.

3.10. L'industrie des textiles et vêtements est tournée vers l'exportation et rapporte ainsi plus de 1 milliard de dollars EU par an avec une part de 20% des exportations totales. C'est le principal bénéficiaire des accords de libre-échange conclus entre la Jordanie et ses partenaires commerciaux.

3.11. Les produits chimiques et les cosmétiques comprennent divers composants qui sont utilisés dans d'autres secteurs et branches de production (la construction par exemple), à la fois comme matières premières et comme produits intermédiaires. Il s'agit de l'un des principaux secteurs d'exportation: peintures, engrais, pesticides, produits chimiques organiques et inorganiques, produits de la mer Morte et produits de soins sont exportés à destination des grands marchés internationaux.

3.12. La branche de production du bois et du mobilier est prometteuse; elle compte la plus forte proportion de petites et microentreprises. Elle est capable de rivaliser avec des concepts et des créations de niveau international pour satisfaire une clientèle aux goûts variés, en particulier dans les pays du Conseil de coopération du Golfe.

3.13. Le secteur industriel tire donc parti d'importantes ressources naturelles (principalement des réserves de phosphate et des minéraux extraits de la mer Morte), de la situation géographique du Royaume propice aux échanges entre le Moyen-Orient et l'Europe, et de la mise en œuvre récente de plusieurs accords de libre-échange qui favorisent les exportations vers de nouveaux marchés. La Jordanie compte en outre une main-d'œuvre d'un bon niveau d'instruction. Son seul port se situe au sud, au bord de la mer Rouge, et permet d'exporter par voie maritime vers les grands marchés mondiaux.

3.14. Les fluctuations des cours du pétrole et la hausse des prix mondiaux des produits de base, notamment les matières premières, ont continué de se répercuter sur les coûts de production de l'industrie jordanienne et ont affecté la compétitivité à l'exportation. Elles ont aussi eu des conséquences pour les petites et moyennes entreprises, confrontées à une très forte concurrence dans un contexte de libéralisation commerciale et de crise financière.

3.15. Ces graves difficultés qui persistent, en plus de l'instabilité dans la région et de la fermeture des frontières, ont conduit le gouvernement à présenter à l'OMC en 2014 une demande écrite de dérogation en vue de proroger au-delà de l'année 2015 la période de transition pour l'élimination du programme de subventions à l'exportation. De portée limitée, la dérogation demandée vise à ménager aux PME en Jordanie la possibilité de faire face à une situation difficile sans précédent et aux multiples problèmes politiques et économiques qui se posent dans la région.

3.4 Services

3.16. L'économie jordanienne est axée sur les services pour ce qui est de la valeur ajoutée et de l'emploi. Le secteur représente en effet 67% du PIB et deux tiers de la population active.

3.17. Les services relatifs aux transports et aux voyages contribuent fortement à l'économie. L'aéroport international Queen Alia (QAIA) a accueilli plus de 7 millions de passagers en 2014, soit une augmentation de 9% par rapport à 2013. Le tourisme est une source de revenus essentielle pour l'économie. La Jordanie est considérée comme l'un des pays les plus intéressants de la région MENA pour ce qui est des sites naturels préservés. Malgré le développement régional, il y a eu un léger recul, -4,5%, du nombre de visiteurs étrangers pendant la période considérée. Le secteur touristique continue cependant d'attirer des investissements d'envergure, et de grands projets sont en cours.

3.18. Compte tenu de sa stabilité politique relative et de la richesse de son offre touristique, la Jordanie devrait redevenir une destination touristique bien établie au Moyen-Orient, en particulier parce qu'elle propose des services et traitements médicaux adéquats et de grande qualité. Le tourisme médical a rapporté plus de 1,41 milliard de dollars EU en 2014, y compris les dépenses des patients relatives aux interventions médicales, à l'hébergement, au transport et aux autres frais.

3.19. Les services médicaux et les soins de santé fournis en Jordanie sont bien connus, aux niveaux régional et international, pour leur qualité, pour l'existence d'hôpitaux et de centres médicaux modernes, et pour la présence de spécialistes parmi les plus renommés au monde pour le traitement de plusieurs maladies. Grâce à une structure de coûts concurrentielle, les fournisseurs de services médicaux bénéficient d'une plate-forme présentant peu de risques pour desservir le marché de la région MENA, ainsi que de bonnes infrastructures pour ce qui est des laboratoires et de la recherche.

3.20. Le gouvernement a continué de revoir les politiques afin de remplir son engagement dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC). Vivier de professionnels talentueux et qualifiés, la Jordanie connaît sur son marché libéralisé un essor des TIC, qui représentent environ 14% du PIB. Aman arrive en 10^{ème} position parmi les meilleures villes au monde pour créer une entreprise technologique, et des multinationales sont également présentes dans le pays.

3.21. La construction et les services d'ingénierie sont l'un des secteurs les plus dynamiques, et jouent un rôle moteur pour plusieurs autres. La croissance a été significative en 2013 et 2014, et le secteur représentait 4,5% du PIB en 2014. La Jordanie est l'un des premiers pays au monde pour ce qui est de la formation des ingénieurs, dont 120 000 travaillent sur le territoire et 40 000 à l'étranger.

4 POLITIQUE DE COMMERCE EXTÉRIEUR

4.1 La Jordanie et l'OMC

4.1. La Jordanie est devenue le 136^{ème} Membre de l'Organisation mondiale du commerce le 11 avril 2000. Elle a accepté à ce titre un large éventail d'obligations portant sur les réductions

tarifaires, les obstacles non tarifaires au commerce, la libéralisation des services, l'agriculture ou encore la transparence.

4.2. Le premier examen de la politique commerciale jordanienne a été mené en 2008. Depuis lors, le pays a maintenu ses engagements et continué de participer activement aux négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. Les droits de douane sont peu élevés en moyenne, avec des taux à un ou deux chiffres, et tous *ad valorem*, à quelques exceptions près où des droits spécifiques sont appliqués; près de 100% des droits sont consolidés. La Jordanie a été autorisée à échelonner les réductions et à exclure certains produits. Elle a ainsi obtenu une période de transition de dix ans pour mettre en œuvre ses engagements de réduction tarifaire, objectif qu'elle a pleinement atteint. Elle a en outre choisi d'imposer des droits de douane plus élevés sur les importations de tabac et d'alcool, entre 150% et 200%. Des crêtes tarifaires ont donc été maintenues pour ces produits. Étant donné que la Jordanie est signataire de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) de l'OMC, les produits visés sont importés en franchise de droits. Ces engagements figuraient déjà dans le protocole d'accession et ont été mis en œuvre dès que la Jordanie est devenue Membre de l'Organisation.

4.3. La Loi sur les douanes et l'organisme associé, le Département des douanes, sont les principaux éléments du dispositif jordanien en matière de commerce, d'importation et d'exportation de marchandises. Le Département des douanes a modernisé ses installations et automatisé une partie des démarches. Il a aussi adopté de nombreux concepts et pratiques propres à la facilitation des échanges pour accélérer la circulation transfrontières des marchandises. Par exemple, le Département propose un "circuit vert" à certaines entreprises, avec des envois accélérés qui ne sont pas inspectés, ou qui font l'objet d'inspections minimales aux points d'entrée (programme de Liste d'or). Les douanes jordaniennes font figure de chef de file au Moyen-Orient pour ce qui est de la mise en œuvre d'un guichet unique. Les lois, réglementations et procédures administratives ainsi que les renseignements sur les démarches à accomplir, les conditions d'importation ou les impositions applicables, les droits de douane, la classification tarifaire et les accords commerciaux bilatéraux et régionaux sont mis à disposition des opérateurs en toute transparence. En outre, le Département des douanes rend des décisions anticipées à la demande des négociants qui souhaitent obtenir des précisions sur des questions spécifiques comme la classification et les taux de droits applicables.

4.4. La Jordanie a aussi pris des engagements de libéralisation importants au titre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), de manière à ouvrir certains secteurs qui étaient précédemment fermés ou dans lesquels l'investissement étranger et la participation étrangère au capital étaient restreints. Le pays a pris des engagements horizontaux concernant le mouvement transfrontières de personnes physiques et la présence commerciale, pour tous les types de services. Il a pris des engagements spécifiques dans 11 grands secteurs de services et 128 sous-secteurs et activités pour les quatre modes de fourniture.

4.2 Programme de Doha pour le développement (PDD)

4.5. La Jordanie croit fermement au système commercial multilatéral et est déterminée à contribuer au renforcement d'un commerce mondial libre et juste, en étroite coopération avec les Membres de l'OMC.

4.6. Depuis son accession à l'OMC, en 2000, elle a pris d'importantes dispositions pour honorer ses engagements et a rejoint le Groupe des Membres ayant accédé récemment (MAR). Dans ce contexte, elle appuie la position du Groupe des MAR s'agissant des engagements exceptionnellement importants et de vaste portée pris par ces Membres lors de leur accession, en comparaison avec ceux pris par les Membres ayant accédé au cours de cycles de négociation antérieurs, et partage les préoccupations exprimées au sujet de l'organisation actuelle des négociations dans le cadre du PDD.

4.7. Par ailleurs, le Royaume hachémite fait partie des petites économies vulnérables (PEV) et, en tant que pays en développement importateur net de produits alimentaires (PDINPA), demande que des flexibilités additionnelles soient accordées au cours des négociations sur l'agriculture, dans le but de contribuer à la sécurité alimentaire des PEV. Comme cela est indiqué dans le présent rapport, la Jordanie se voit contrainte d'importer environ 90% de ses produits alimentaires, y compris la nourriture pour le bétail.

4.8. La mise en œuvre réussie de l'Accord sur la facilitation des échanges compte parmi les priorités de la Jordanie pour assurer l'harmonisation des lois et améliorer l'efficacité de la logistique de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que le développement et les prescriptions en matière d'ajustement technique. Le pays a déjà mis en œuvre plusieurs dispositions de l'Accord adopté à Bali. On compte notamment au nombre des bénéfices attendus l'augmentation constante des échanges, la diversification des exportations, l'accroissement de l'investissement étranger et l'amélioration de la compétitivité nationale.

4.9. La Jordanie souhaite que les négociations concernant les services aboutissent à un résultat équilibré pour les quatre modes de fourniture et insiste sur la nécessité d'harmoniser des disciplines effectives en matière de réglementation intérieure pour permettre un accès amélioré ou libre aux marchés. Elle espère que le Cycle de Doha sera couronné de succès.

4.3 Libéralisation du commerce régional et bilatéral

4.10. Conformément à ses engagements dans le cadre de l'OMC et en complément des initiatives menées sous l'égide de l'Organisation, la Jordanie s'efforce aussi de renforcer ses liens bilatéraux avec plusieurs pays et blocs économiques. Elle a ainsi conclu des accords de libre-échange avec les États-Unis (dans le cadre de la GZALE), l'UE, le Canada, la Turquie, Singapour et l'AELE. Elle est aussi signataire de l'Accord d'Agadir avec l'Égypte, la Tunisie et le Maroc. Elle négocie actuellement un ALE avec le Mexique.

4.11. Le 1^{er} mars 2011, l'ALE Turquie-Jordanie est entré en vigueur, débutant un processus de réduction progressive des droits de douane pour les produits turcs importés en Jordanie, et accordant aux produits jordaniens un accès immédiat au marché turc. Le 1^{er} octobre 2012, l'accord entre le Canada et la Jordanie est entré en vigueur, élargissant l'accès dont bénéficient les produits jordaniens sur le continent nord-américain. Dans ce contexte, la Jordanie a aussi entamé des négociations concernant un accord de libre-échange avec le Mexique.

5 BESOINS EN MATIÈRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE

5.1. La Jordanie est déterminée à continuer de renforcer son intégration économique et commerciale et à maintenir une attitude positive vis-à-vis du système commercial multilatéral. Elle cherche à obtenir un soutien technique pour se mettre pleinement en conformité avec les Accords de l'OMC dans différents domaines:

- Renforcement des capacités techniques: marchés publics, compétences en matière de négociations commerciales, Accord sur l'évaluation en douane, facilitation des échanges et procédures de dédouanement, mesures SPS, OTC, utilisation effective et efficiente des mesures correctives commerciales.
- Élaboration et mise en œuvre de politiques: concurrence, DPI et modernisation des lois et réglementations relatives aux DPI, marchés publics électroniques et gestion des entrepôts, modernisation du système d'indice des prix, traduction des Accords de l'OMC en arabe, centre régional d'échange de renseignements, normalisation, essais et infrastructure qualité.
- Mise en œuvre effective de mesures conformes à l'Accord sur la facilitation des échanges: traitement avant arrivée; procédures automatisées et en particulier guichet unique; gestion des risques; traduction officielle des lois, réglementations et procédures douanières; publication des contenus du site Internet du Département des douanes; décisions anticipées.
- Création de petites et moyennes entreprises, renforcement du dispositif de formation professionnelle, accroissement de la compétitivité des PME à l'exportation, utilisation des énergies renouvelables par les différentes branches de production.
- Information et sensibilisation du public en matière de DPI et de facilitation des échanges.
- Expertise de niveau international: élaboration et adoption de normes, établissement de cadres législatifs et institutionnels pour améliorer les conditions de l'activité des entreprises et promouvoir les investissements, modernisation des processus douaniers, bonnes pratiques de fabrication.

6 REMARQUES FINALES

6.1. Il est évident que la Jordanie traverse des difficultés sans précédent, notamment des bouleversements violents dans deux pays voisins, l'interruption des itinéraires commerciaux

traditionnels, les perspectives incertaines de l'économie mondiale et un afflux massif de réfugiés. Le pays compte beaucoup sur les avantages offerts par le système commercial multilatéral et appelle de ses vœux un aboutissement rapide et complet du Programme de Doha pour le développement. La situation en Jordanie et dans le monde entier ne pourra s'améliorer que grâce à l'ouverture commerciale et aux réformes.

6.2. "Jordanie 2025", le cadre principal du développement économique et social, trace le chemin qui permettra au Royaume hachémite de vaincre l'adversité au niveau régional. Dans ce cadre, une politique budgétaire saine, la stabilité politique et économique, l'inclusion sociale et l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'un cadre juridique et réglementaire renforcé et des réformes institutionnelles, doivent permettre à la Jordanie d'avancer.

6.3. Cependant, de telles réalisations seraient impossibles sans des mesures d'assistance technique et de renforcement des capacités, à la fois pour le pays, pour les autorités et pour le secteur privé. L'année dernière, plusieurs programmes, projets et interventions ont été menés par différents donateurs en vue de développer le commerce et l'industrie.

6.4. La Jordanie insiste sur le fait que l'assistance doit se prolonger, en particulier pour ce qui est d'investir dans les infrastructures et de renforcer les capacités de toutes les parties prenantes. La stratégie "Jordanie 2025" comprendra plusieurs initiatives et mesures et offrira une plate-forme équilibrée pour intégrer et coordonner l'assistance technique.
